



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} novembre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 19^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 23 octobre 2013, à 15 heures

Président : M. Dhanapala (Vice-Président)..... (Sri Lanka)

Sommaire

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
- b) Science et technique au service du développement
- c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- d) Culture et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-52782X (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Diallo (Sénégal), M. Dhanapala (Sri Lanka), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (A/68/259)**
- b) Science et technique au service du développement (A/68/227)**
- c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/68/265)**
- d) Culture et développement (A/68/266)**

1. **M. Ruiz** (Colombie) dit que l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités demeurent le principal défi mondial et un préalable indispensable pour le développement durable, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire, qui comptent près de 70 % des pauvres à travers le monde et connaissent des inégalités croissantes. Si les pays à revenu intermédiaire ont réalisé au cours des dernières années quelques progrès marquants, ceux-ci ne se sont pas traduits par plus de développement et de bien-être pour leurs habitants. La vaste majorité des pays à revenu intermédiaire a été prise au piège, ces pays perdant leur compétitivité par rapport aux pays à faible revenu, mais sans avoir encore la technologie nécessaire pour rattraper les pays à revenu élevé.

2. Le critère du revenu par habitant utilisé pour classer les pays ne suffit pas pour définir les restrictions au développement que connaissent les pays à revenu intermédiaire, et une approche plus large et multidimensionnelle s'impose donc.

3. Le développement ne consiste pas seulement à améliorer les conditions de vie, mais aussi à atteindre une croissance sans exclusive et soutenable pour mettre fin au retard endémique et venir à bout des divisions structurelles. La coopération internationale ne doit pas seulement permettre d'éliminer les formes les plus aiguës de pauvreté, mais aussi de s'attaquer efficacement aux problèmes structurels auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire en matière de développement.

4. **M^{me} Perceval** (Argentine) reconnaît que le revenu par habitant ne reflète pas toujours les particularités des différents pays et néglige par conséquent des aspects importants du développement économique et social. Une définition révisée de la pauvreté doit renoncer à la conception actuelle, hégémonique et purement économique, et refléter des dimensions autres que le seul revenu. Les effets de distorsion des inégalités de répartition sont particulièrement évidents en Amérique latine. La communauté internationale doit éviter de faire appel à la charité sociale, dangereux mélange d'aide humanitaire et d'utilisation de l'aide à des fins politiques sous le couvert de financement du développement.

5. **M. Eshanta** (Libye) dit que la communauté internationale doit contribuer à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale dans une perspective à long terme. Des partenariats mondiaux efficaces pour le transfert de technologies s'imposent pour s'attaquer au fossé persistant entre les pays développés et les pays les moins avancés. Les pays en développement ont besoin d'énergie renouvelable et de techniques respectueuses de l'environnement, notamment dans le secteur de l'agriculture. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer à favoriser une intégration des politiques dans ces domaines. Les pays en développement devraient chercher à réunir des ressources et à mettre en place des cadres institutionnels afin d'optimiser l'impact de la technologie. Le rôle de la culture dans la promotion du développement durable a été négligé et devrait être pris en compte dans les objectifs de développement pour l'après-2015.

6. **M. Morozov** (Fédération de Russie) dit que l'utilisation des ressources naturelles pour la promotion du développement doit respecter l'environnement et lutter contre l'inégalité. Les connaissances devraient être optimisées afin d'éliminer les disparités et réaliser le potentiel que représentent les ressources humaines. L'amélioration de la coopération dans le domaine des sciences et des techniques doit constituer l'un des principaux éléments du programme de développement pour l'après-2015.

7. La Fédération de Russie s'emploie à moderniser et à diversifier son économie nationale, en insistant tout particulièrement sur l'innovation technologique et la protection de la propriété intellectuelle. Elle cherche à accroître la productivité du travail, à améliorer les structures de base et à stimuler l'innovation.

8. **M. dos Santos** (Brésil) dit que si les méthodes de production ont en fait transformé l'ensemble de la planète en un vaste marché, ce phénomène n'a pas profité de la même manière à tous les pays. Les forces du marché n'apportent pas en soi de solutions aux problèmes liés à des inégalités sociales et économiques de plus en plus marquées. L'architecture institutionnelle actuelle de la gouvernance mondiale doit répondre aux insuffisances de la mondialisation tout en mettant à profit les possibilités et le dynamisme sans précédents qui l'accompagnent, en partie en accordant aux pays en développement plus de possibilités de se faire entendre et en renforçant les efforts collectifs de la communauté internationale. Un meilleur accès aux avantages de la science et de la technique est l'un des principaux moyens de promouvoir le développement durable et d'élargir à tous les avantages de la mondialisation.

9. Du fait que les pays à revenu intermédiaire sont bien placés pour établir une passerelle entre les pays industrialisés et les pays en développement, il importe d'obtenir leur coopération pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la culture dans la promotion du développement, et la diversité culturelle devrait donc être préservée, eu égard également à ses liens avec la diversité biologique et à la contribution des connaissances autochtones traditionnelles au développement durable.

10. **M. Nyembe** (Afrique du Sud) dit que la science et la technique devraient être intégrées au programme existant de l'ONU en matière de développement afin que les pays puissent exploiter les possibilités qu'offre la mondialisation et mieux s'attaquer aux problèmes que pose le développement durable. L'Afrique du Sud est résolue à promouvoir les principes qui sous-tendent la coopération Sud-Sud, notamment le partage des meilleures pratiques en matière de science, de technique et de politiques d'innovation, de transfert de technologies et de connaissances, et de constitution d'écosystèmes régionaux d'innovation.

11. Il est regrettable que les droits de propriété intellectuelle excluent fréquemment les pauvres à travers le monde du bénéfice de l'innovation scientifique et technique, alors que ce sont précisément eux qui ont le plus besoin d'y avoir accès. L'ONU devrait promouvoir un environnement international favorable dans lequel la propriété intellectuelle ne

constituerait pas un obstacle à une répartition équitable de l'innovation et au transfert de technologies.

12. L'Afrique du Sud a ratifié la Charte pour la renaissance culturelle de l'Afrique et estime que des industries créatives et culturelles contribuent à la constitution d'une nation, à la cohésion sociale, à l'apaisement national et au développement économique à l'échelon local. L'économie créative peut générer des emplois et des recettes d'exportation, souvent en dehors du secteur structuré de l'économie.

13. **M. Iziraren** (Maroc), se référant au point 21 d) de l'ordre du jour, dit qu'il est important de reconnaître la diversité culturelle comme un moteur du développement durable et sans exclusive. Le respect du patrimoine, de la culture et de l'environnement au niveau local est au cœur de la viabilité et de l'appropriation du processus de développement. La mondialisation a révolutionné la manière dont les individus se connectent en même temps qu'elle favorisait et remettait en question la diversité culturelle et le dialogue. Les innovations technologiques devraient être mises à profit pour faciliter le dialogue et le respect entre les cultures. Le Maroc a coparrainé les résolutions [65/173](#) et [67/223](#) de l'Assemblée générale sur la promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement afin d'encourager les populations locales et les touristes à préserver et respecter le patrimoine naturel et culturel, et aussi à respecter et promouvoir les cultures autochtones.

14. **M. Chipaziwa** (Zimbabwe) observe que si la mondialisation contribue à la création de richesses, ses avantages ne sont pas équitablement répartis entre les pays et à l'intérieur des pays et la majorité des individus dans le monde reste marginalisée. Aucune économie, aussi puissante soit-elle, ne pouvant fonctionner isolément, l'ONU doit être le centre de la coordination et de l'harmonisation des actions menées par ses Etats Membres pour résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires. Un programme équitable et sans exclusive tenant compte des principes démocratiques doit être mis au point et le Cycle de Doha doit être mené à son terme.

15. Le Zimbabwe aurait un taux de croissance plus élevé s'il obtenait un prix équitable pour ses produits de base. En outre, la mise en application de l'initiative Aide au commerce permettrait aux pays en développement de s'attaquer aux contraintes pesant sur

l'offre et de renforcer leurs capacités, tandis que l'accroissement des investissements étrangers directs augmenterait les exportations et les ressources affectées au développement. Des sanctions économiques unilatérales ne doivent toutefois pas être utilisées pour punir des Etats faibles au mépris du droit international.

16. Le retard technologique existant doit être comblé par le transfert de techniques. Le régime actuel des droits de propriété intellectuelle doit être revu afin de garantir l'accès des pays en développement aux connaissances et aux technologies, notamment à des médicaments à des prix abordables capables de sauver des vies, de même que la protection des savoirs traditionnels. L'exode des compétences que connaît l'Afrique doit être combattu par un renforcement de l'appui international coordonné et l'amélioration des infrastructures. Bien que la culture soit l'un des secteurs dont la croissance est la plus rapide, elle demeure dans de nombreux pays une ressource inexploitée en faveur du développement, alors qu'elle pourrait contribuer à la création d'une économie dynamique en produisant des recettes fiscales conséquentes, en offrant des emplois bien rémunérés et en créant des entreprises viables.

17. **M. Momita** (Japon) dit que l'ONU joue un rôle capital en établissant des liens entre la mondialisation, l'élimination de la pauvreté et le développement durable par le biais de la coordination multilatérale. Le Japon est résolu à continuer à accroître ses connaissances et ses techniques et à les partager avec des partenaires internationaux, y compris avec des pays à revenu intermédiaire. Divers projets japonais d'aide bilatérale, notamment d'assistance technique, d'octroi de subventions et de prêts en yen, apportent un soutien à des pays à revenu intermédiaire.

18. **M. Gave** (France) félicite le Pérou d'avoir récemment constitué le Groupe des amis de la culture et du développement en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La France a toujours placé la culture au centre du développement et de l'élimination de la pauvreté, car elle représente à son avis la somme des connaissances d'un peuple et la source de sa créativité et de son énergie. La culture favorise la cohésion sociale et la paix durable en facilitant le dialogue interculturel, en prévenant les conflits et en protégeant les droits des groupes vulnérables. La culture aide aussi à établir la primauté du droit en renforçant la liberté d'expression,

la liberté de la presse et d'autres valeurs démocratiques. En troisième lieu, la culture va dans le sens de la construction de villes viables en contribuant à renforcer les liens naturels qui existent entre l'environnement et la préservation de la diversité culturelle. Enfin, la culture offre un énorme potentiel de croissance économique, notamment pour les pays en développement, les femmes et les jeunes. La France souhaite ainsi souligner l'importance de la culture comme l'un des principaux fondements de sa politique de coopération.

19. **M. Tupouniua** (Tonga) dit qu'il est difficile pour Tonga, comme pour les autres petits Etats insulaires en développement, d'encourager une industrialisation viable et de réaliser les économies d'échelle nécessaires pour bénéficier pleinement des avantages de la mondialisation. L'interdépendance – relation symbiotique entre Etats dans leur intérêt mutuel – devrait être encouragée pour faire face à ce problème. Le monde ne doit pas passivement observer et accepter la mondialisation, mais la façonner selon des principes et des besoins spécifiques. Tout en considérant que le libre-échange constitue un élément important du développement, la question d'une nutrition saine oblige Tonga à peser avec soin les effets que le libre-échange aurait sur des importations illimitées d'aliments ayant des effets préjudiciables sur la santé.

20. Le changement climatique reste la plus grave menace qui pèse sur les moyens d'existence, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique. Cette question intersectorielle doit figurer parmi les objectifs du développement durable et celle des océans devrait devenir une priorité thématique dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. En matière d'énergie durable, la constitution d'une base de données sur l'énergie durable pour tous dans la région du Pacifique est un pas dans la bonne direction.

21. **M. Zinsou** (Bénin) dit que des efforts de développement en harmonie avec le contexte culturel permettent de mieux raccorder les objectifs et les processus, tout en facilitant une meilleure adaptation aux valeurs, conditions, ressources et compétences locales, en renforçant la viabilité, en encourageant le dialogue interculturel et en respectant la diversité culturelle. La culture encourage également la prise en main des politiques de développement par les autorités nationales et locales.

22. L'éducation culturelle et l'héritage francophone figurent en bonne place dans les programmes scolaires

du Bénin et permettent à de nombreux groupes ethniques de se rencontrer et d'apprendre au contact des autres. L'importance croissante du secteur de la culture à l'heure de la mondialisation est acceptée, tout comme les possibilités accrues d'expression et de diffusion qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Des conditions doivent être établies afin que tous les pays puissent pleinement tirer parti des nouveaux acquis technologiques et combler ainsi le fossé numérique.

23. **M. Fardan** (Bahreïn) dit que le débat thématique de haut niveau que l'Assemblée générale a eu le 12 juin 2013, en collaboration avec l'UNESCO, a mis l'accent sur la manière dont la culture pourrait être utilisée au service du développement. Le document issu de la Conférence Rio+20 a encore fait ressortir l'intérêt que présente la diversité culturelle. Manama a été désignée capitale de la culture arabe en 2012 et capitale du tourisme arabe en 2013. Le Centre du patrimoine mondial pour la région arabe a été établi dans cette ville en 2013, en collaboration avec l'UNESCO, dans le dessein de renforcer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Le Gouvernement bahreïnite est d'avis que des mesures spécifiques devraient être prises afin d'intégrer la culture dans l'ensemble des politiques et des programmes culturels.

24. **M. Messone** (Gabon) dit qu'une mondialisation incontrôlée qui négligerait l'interdépendance se solderait par des crises multiformes dont les premières victimes seraient les pays pauvres et les pays en développement. Une réforme de la gouvernance mondiale s'impose pour donner un visage plus humain à la mondialisation, et l'interdépendance des pays devrait inspirer plus de solidarité et d'équité, de même que le partage de responsabilités communes mais différenciées.

25. La qualification de pays à revenu intermédiaire, qui s'applique au Gabon, masque le fait que bon nombre de ces pays connaissent les mêmes problèmes que les pays les moins avancés pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, du caractère inéquitable de la croissance, de l'inégalité de l'accès aux services de base, de la dégradation de l'environnement et des lacunes de l'infrastructure.

26. La question de l'inégalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication ne doit pas être tranchée par les seules forces du

marché. La science et la technique doivent figurer parmi les priorités du programme de développement pour l'après-2015. Par ailleurs, le potentiel qu'offre la culture en matière de création d'emplois devrait être reconnu, notamment dans le secteur du tourisme et en rapport avec le développement.

27. **M. Weisleder** (Costa Rica) invite instamment la communauté internationale à concentrer ses efforts sur les objectifs du développement durable, l'élimination de la pauvreté, le changement climatique et les populations vulnérables de tous les pays, dont les pays à revenu intermédiaire. Un cadre stratégique ouvert et transparent doit être mis en place pour définir les principes et les modalités de la coopération avec les pays à revenu intermédiaire. La stratégie doit également comprendre un plan d'action interinstitutions pour traiter des problèmes particuliers aux pays à revenu intermédiaire.

28. Le Costa Rica estime que l'amélioration des conditions de vie doit suivre les processus sans exclusive du développement durable, qui garantissent une réduction des inégalités et vont dans le sens d'une transformation des modes de production et de consommation, mais en stimulant simultanément l'innovation, la concurrence et la diversification économique.

29. **M^{me} Kangmin** (Singapour) expose la manière dont Singapour, petit Etat insulaire dépourvu de ressources naturelles, mise à part sa population, a dû adopter une approche pragmatique à l'égard du développement et s'intéresser à la science, à la technique, à l'ingénierie et aux mathématiques pour créer une société du savoir. La technologie est acceptée comme un puissant coefficient multiplicateur dans l'éducation et doit être intégrée dans les fondations de la société afin de garantir des possibilités d'apprentissage permanent. La science et la technique ne sont pas seulement des facteurs de croissance économique, mais aussi des moteurs pour un développement durable sans exclusive et culturellement adapté et pour l'élimination de la pauvreté. Dans l'esprit d'un partenariat mondial, Singapour demeure résolu à partager son expérience du développement avec d'autres nations, comme en témoigne son Programme de coopération.

30. **M^{me} Al-Hadid** (Jordanie) dit qu'en raison de leur poids démographique et économique, les pays à revenu intermédiaire sont un facteur important dans l'adoption de mesures visant à protéger l'environnement, la

sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau ainsi que le commerce international. Le 23 mai 2013, la Jordanie a accueilli la réunion préparatoire pour la Conférence de haut niveau des pays à revenu intermédiaire qui s'est tenue à San José (Costa Rica), du 12 au 14 juin 2013, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Cette réunion a étudié le point de vue des pays arabes à revenu intermédiaire pour l'établissement du programme de développement pour l'après-2015.

31. Le document issu de la Conférence Rio+20 a mis l'accent sur le rôle de la science et de la technique dans l'amélioration de la productivité et du développement. La Jordanie accueille le Centre de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, qui s'efforce de développer, transférer et promouvoir la technologie dans la région, et aussi de définir le cadre juridique et commercial pour son application. La délégation jordanienne insiste sur la nécessité d'encourager les partenariats Sud-Sud en faveur du développement afin de rapprocher les cultures et de garantir l'intégration de toutes les sociétés dans l'économie mondiale.

32. **M. Mohammad Pour Ferami** (République islamique d'Iran) souligne le rôle unique joué par l'ONU dans l'appui aux efforts de développement. Les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment en matière de solidarité, de non ingérence, de responsabilités et de capacités communes mais diversifiées, de droit au développement et à une plus grande justice distributive, demeurent tout à fait pertinents pour la gestion de la mondialisation. Un repositionnement stratégique à long terme du système des Nations Unies pour le développement s'impose. Le dialogue mondial sur la mondialisation et l'interdépendance devrait se dérouler dans une enceinte mondiale où toutes les voix pourraient se faire entendre.

33. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que si la mondialisation s'est traduite par un degré d'interconnectivité jusque-là inégalé, un accès et des possibilités transfrontières, une diffusion plus rapide de la technologie et des mouvements accrus de personnes et de capitaux, elle a aussi exacerbé les inégalités, en particulier en raison de différences dans la diffusion de la technologie et d'une vulnérabilité accrue aux chocs économiques exogènes. Il a été particulièrement difficile de faire face aux besoins de développement des pays à

revenu intermédiaire du fait que la mesure du développement à partir du revenu par habitant masque les problèmes persistants, distincts et variés que connaissent ces pays. Il conviendrait de prendre aussi en considération la répartition des revenus, les niveaux de pauvreté, le manque de moyens et les problèmes structurels que connaissent les pays à revenu intermédiaire dans des domaines tels que la productivité, l'innovation, les infrastructures, l'épargne, les investissements, l'éducation, les questions de genre et la protection de l'environnement.

34. Bien que la culture ne puisse servir d'excuse, et qu'elle ne doive pas l'être, pour enfreindre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la diversité culturelle aboutit naturellement à suivre différentes voies pour parvenir au développement. Les industries de la culture et de la création ont été sous-évaluées quant à leur contribution au développement économique, notamment par le biais du tourisme, des sports et des loisirs.

35. **M. Gaumakwe** (Botswana) reconnaît que la classification générale des pays à revenu intermédiaire occulte des poches de pauvreté et de graves lacunes dans la progression générale vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des problèmes associés à la pauvreté, à l'accès à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement, à la sous-alimentation, à des taux de chômage élevés et à l'absence d'une éducation de qualité persistent dans les pays à revenu intermédiaire. C'est pourquoi un plan interinstitutions offrirait le meilleur moyen de répondre aux besoins de ces pays et de résoudre les problèmes liés au transfert de technologies, à l'aide financière et au renforcement des capacités de production afin d'accroître la compétitivité de ces pays, leur rôle et leur contribution à l'économie mondiale.

36. **M^{me} Dali** (Tunisie) constate que le monde d'aujourd'hui est paradoxal : alors que l'humanité n'a jamais accumulé autant de richesses, aussi bien quantitativement que qualitativement, jamais auparavant une aussi forte proportion de l'humanité n'a été marginalisée et privée des richesses du monde. La persistance de la pauvreté est un phénomène choquant, à la fois en termes de morale et de socio-économie. Cette situation exacerbe les tensions politiques et sociales et menace la santé publique à travers le monde ainsi que l'environnement. La communauté internationale devrait donc se préoccuper en priorité de la pauvreté et du chômage tout en faisant appel au principe de l'interdépendance.

37. La Tunisie a procédé à un certain nombre de réformes visant à encourager la création d'emplois, et à favoriser l'investissement, le développement régional ainsi que l'aide sociale et financière en faveur des classes les plus vulnérables. Bien que la transition démocratique de la Tunisie n'ait pas été aisée jusqu'ici, l'histoire a montré que ces moments de transition s'accompagnent souvent de problèmes économiques et sociaux, mais que la coopération et la solidarité avec des partenaires mondiaux étaient des éléments importants pour construire une démocratie, mais aussi pour garantir le plein emploi et un travail décent pour tous.

La séance est levée à 17 h 10.